

Ecole Primaire Publique « Aux quatre vents » Brécé

Procès Verbal du Conseil d'école exceptionnel du mardi 19 janvier 2021

Présents :

- Parents d'élèves : Mme Pichard ; Mme Burgault ; Mme Malapel ; Mme Ollivault ; Mme Daguin ; Mme Herpin
Mme Carfantan et M. Le Berre
- Municipalité : M. Chevance (Maire) et Mme Pédrone (Adjointe aux affaires scolaires).
- Enseignants : Mme Carrega ; Mme Leclerc ; Mme Foucrit ; Mme Chaabi ; Mme Thézé ; Mme Grémillon ; Mme Aubin ; Mme Malléjac ; M. Charpiot et M. Le Goff.
- PÉRISCOLAIRE : Mme Radioyes.

Excusés :

- I.E.N Cesson Sévigné : M. Vinçot.
- Parents d'élèves : Mme Maillard ; Mme Beunel ; Mme Brillet ; Mme Coudert et M. Heissat.
- Enseignantes : Mme Desprat ; Mme Bergeran et M. Bouetel.

Ordre du jour : Rythmes scolaires rentrée 2021.

Compte tenu de la situation sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19, ce conseil d'école exceptionnel se déroule en distanciel avec l'application VIA (Education Nationale).

Président de séance : M. Le Goff (directeur).

Secrétaire de séance : Mme Foucrit (enseignante).

M. Le Goff rappelle que depuis la rentrée du lundi 2 novembre 2020, compte tenu de la situation sanitaire, l'école est passée à la semaine de 4 jours avec classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h55 à 16h40. Ce changement de rythme a été voté lors du conseil d'école du mardi 13 octobre et autorisé par le DASEN pour l'année scolaire en cours.

Le conseil d'école exceptionnel de ce soir a pour objectif d'émettre un avis sur une proposition de nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée 2021.

M. Le Goff explique la procédure pour un changement de rythmes scolaires :

- Dans le cadre d'une demande de modification horaire dérogatoire, la commune effectue une proposition de rythmes scolaires.
- Le conseil d'école rend un avis sur cette proposition.
 - Cet avis devra :

Confirmer la modification proposée par la collectivité.

Dans le cas d'une proposition conjointe, M. le DASEN peut autoriser des adaptations pour une durée maximale de 3 ans.

ou

Infirmer la modification proposée par la collectivité, en faisant apparaître les désaccords et en proposant une autre organisation.

Dans le cas de deux propositions différentes, M. le DASEN peut autoriser l'une ou l'autre des propositions, voire proposer une troisième organisation non-dérogatoire.

- Décision finale prise par M. le DASEN.

Présentation des résultats du sondage effectué auprès des parents d'élèves fin novembre/début décembre. Tous les parents d'élèves ont reçu un questionnaire à l'exception des quelques parents des CM2 qui n'auront plus d'enfant scolarisé à l'école de Brécé en 2021/2022, soit 145 familles.

	4 jours	4,5jours	Sans avis	TOTAL
Mat1	8	2	2	12
Mat2	7	3		10
Mat3	6	3	2	11
CP	4	1	2	7
CP-CE1	7	5	1	13
CE1-CE2	12	8		20
CE2	14	9	3	26
CM1	19	8	1	28
CM2	7	3		10
TOTAL	84	42	11	137

Taux de réponse : 95 %

4 jours : 61.32%

4.5 jours : 30.65%

Sans avis : 8.03%

Lors du conseil municipal du 12 janvier 2021, la commune de Brécé a voté la proposition d'une modification dérogatoire des rythmes scolaires à partir de la rentrée 2021. Le conseil d'école doit émettre un avis sur cette proposition. La commune propose d'organiser le temps scolaire sur 4 journées, les lundi, mardi, jeudi et vendredi avec des horaires de classe de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

M. Le Goff précise que l'équipe enseignante a été associée au choix des horaires afin qu'ils permettent d'organiser au mieux les conditions d'apprentissage des élèves (matinée de 3h30). Il rappelle que le lien tissé entre l'équipe du périscolaire et les enseignants permettra de continuer à travailler ensemble. L'équipe du Centre de Loisirs du mercredi a la même ossature que celle du périscolaire (direction identique). Cela devrait donc faciliter la communication et la continuité du travail engagé.

Mme Pédrone explique le choix du conseil municipal pour cette organisation : le vote des familles au 2/3 pour les 4 jours et dans une moindre mesure, l'organisation des TAP liée aux difficultés de recrutement des personnels. La durée du temps méridien (2h00) s'est faite en concertation avec Léo Lagrange afin de pouvoir mettre en place des activités.

M. Le Maire rappelle que la municipalité s'était engagée dès 2013 et en 2017 pour la semaine de 4.5 jours et qu'un important travail a été effectué pour mettre en place les TAP. Le choix d'un retour à la semaine de 4 jours est la conséquence de la prise en compte du vote des familles.

Question de M. Le Berre : Y aura-t-il un roulement dans les heures de passage à la cantine ? A quelle heure mangeront les petits et les plus grands ?

Réponse de Mme Radioyes : Si cela est possible, retour à un fonctionnement avant le COVID : un service pour les 3 classes de maternelle puis un roulement par 2 classes d'élémentaire. L'ordre sera mis en place en fonction des activités proposées aux enfants. Le dernier service devrait être vers 13h15.

Proposition au vote :

Semaine de 4 jours, lundi, mardi, jeudi et vendredi avec classe de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Pour :	Parents d'élèves : 8	Elus : 2	Enseignants : 10	Total : 20
Contre :	Parents d'élèves : 0	Elus : 0	Enseignants : 0	Total : 0
Abstention :	Parents d'élèves : 0	Elus : 0	Enseignants : 0	Total : 0

La proposition du conseil municipal est confirmée par le conseil d'école.

Fin du conseil d'école : 19h20.

P. LE GOFF

F. FOUCRIT